

## Les Sciences de la vie et de la Terre en Première ES

### Horaires :

1h30 en demi groupe tous les 15 jours

### Programme :

2 thèmes commun avec la SPC :

- Représentation visuelle : de l'oeil au cerveau (étude : des cellules photoréceptrices, de la rétine, des aires visuelles permettant la perception visuelle, de la plasticité cérébrale et des drogues agissant sur la perception visuelle)
- Nourrir l'humanité : vers une agriculture durable (agrosystème, amélioration des rendements, respect de l'environnement), qualité des aliments (microbes et conservation)

1 thème propre au SVT :

- Homme/Femme : mise en place de l'appareil sexuel chez l'embryon, le fonctionnement de l'appareil sexuel, maîtrise de la procréation.

### Epreuve anticipée :

Durée 1 h 30

L'épreuve permet d'évaluer les connaissances des candidats, leur capacité à les utiliser en situation, ainsi que leur capacité à exploiter des documents et à argumenter.

L'épreuve comprend trois parties. Deux parties ne peuvent pas concerner le même thème.

Partie 1 portant sur l'un des deux thèmes communs aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques : « Représentation visuelle » ou « Nourrir l'humanité »

L'évaluation porte sur les acquis de ces deux disciplines. Cette partie est notée sur **8 points**.

L'élève doit présenter une argumentation scientifique. Cette réflexion prend la forme d'un commentaire rédigé et s'appuie sur un à trois documents, supports du questionnement et de la construction des éléments de réponse. Ces documents présentent des données scientifiques et/ou relatives à des faits d'actualité.

Partie 2 portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- Le thème spécifique aux sciences physiques et chimiques, « Le défi énergétique ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question de la première partie.

L'évaluation porte sur les acquis de sciences physiques et chimiques. Cette partie est notée sur **6 points**.

Partie 3 portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- Le thème spécifique des sciences de la vie et de la Terre, « Féminin/masculin ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question des deux précédentes parties.

L'évaluation porte sur les acquis des sciences de la vie et de la Terre. Cette partie est notée sur **6 points**.

*Note :* Pour chacune des parties 2 et 3, le sujet peut s'appuyer sur des documents ou non. Le questionnement peut être ouvert et demander une réponse rédigée ou prendre la forme d'un questionnaire à choix multiple (dans ce cas chaque question est proposée avec au moins une réponse juste).